

## F3SCT départementale de la Vienne

### Séance du 01 juin 2023

#### Procès-verbal

Président de séance : M. Fabrice BARTHELEMY

Étaient présents :

Membres de l'administration :

M Cédric MONLUN, secrétaire général du 86

Représentants des personnels :

**Titulaires :**

**Suppléants :**

**FSU/CGT :**

Mme Patricia PAYA  
Mme Sandra VERDEIL-FIRON  
Mme Valérie SOUMAILLE  
M Matthieu THIBAULT  
Mme Sophie BORDES

Mme Sylvie GACHENARD  
M Xavier MOIGNER  
Mme Myriam ROSSIGNOL

**UNSA :**

Mme Marie GILARDOT  
M Guillaume GIREME  
Mme Alice GAUTRON

Mme Hélène BLIN

**FNEC-FP-FO :**

M. Julien MARMISSE  
M Fabien VASSELIN

M Henri LOCHON

**Membres de droit :**

Mme Sylvie PFEIFFER, ISST  
Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale

Début de la séance : 14h00

La réunion se déroule en présentiel

## ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du PV du 3 mars 2023 et du 30 mars 2023
- 2/ Publication des PV
- 3/ Etude et approbation du règlement intérieur
- 4/ Présentation du programme annuel de prévention départemental
- 5/ Programmation des visites
- 6/ Suivi des signalements
  - a) Climat scolaire :
    - Ecole Alphonse Daudet à Poitiers
    - Ecole Jean-Marie Paratte élémentaire à Buxerolles
    - Ecole La Licorne à Poitiers
    - Ecole de Gizay
    - Ecole Lakanal-Litré à Châtellerault
    - Ecole Claudie Haigneré à Châtellerault
    - École élémentaire à Lussac-les-Châteaux
    - Ecole Simone Veil maternelle à Buxerolles
    - Ecole maternelle à Sèvres-Anxaumont
  - b) Gestion des ressources humaines : collège J. Baker de Vouneuil sous Biard

Monsieur le président de séance, Fabrice Barthélémy fait l'ouverture à 09h00.

Monsieur le président de séance souhaite que la réunion se déroule sur un format plus court puisque le F3SCT se réunit plus régulièrement pour mieux traiter les situations.

Déclarations liminaires : - FNEC-FP-FO (jointe à ce PV)  
- FSU/CGT (jointe à ce PV)

Monsieur le président de séance répond que par rapport à l'état des lieux évoqué par les représentants des personnels, il faut faire très attention à la confusion. En effet les fiches RSST et les faits établissements sont deux remontées qui n'ont absolument pas la même vocation, elles peuvent être faites simultanément mais le but n'est pas le même.

Concernant les réformes en cours ou à venir, monsieur le président souhaite tempérer les propos puisque la revalorisation va prendre en compte l'accélération de la carrière, les personnels seront donc mieux rémunérés.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les enseignants pourront dispenser de l'aide aux élèves dans les collèges, c'est du travail en plus néanmoins il y aura une rémunération et cela reste sur la base du volontariat.

Le PACTE permettra aussi de mieux prendre en charge les élèves puisqu'un personnel supplémentaire pourra être ajouté au collège prenant en charge l'accompagnement de l'élève.

Pour le 1<sup>er</sup> degré, au moins 1 personnel par circonscription sera ajouté, les réflexions sont toujours en cours, pour aller jusqu'à 3 personnels, cela n'est pas encore arrêté.

Pour la revalorisation, les moyens alloués sont de 3 milliards dont 2 milliards qui ne sont pas conditionnés.

Dans le second degré, la priorité sera portée sur le remplacement de courte durée. Le planning de mise en place est difficile à donner car le processus est complexe, il faut partir quoi qu'il en soit des besoins et du volontariat.

Les projets inclus dans le PACTE existent déjà aujourd'hui, on est donc bien sur une revalorisation d'un travail qui est déjà effectué.

Le recrutement dont font état les représentants des personnels, est un sujet international. La revalorisation des salaires à 2000 euros en début de carrière va répondre en partie à la question du manque d'attractivité ; néanmoins les conditions de travail font elles aussi partie du critère d'attractivité. Les jeunes souhaitent maintenant changer de carrière plus souvent, donc l'éducation nationale doit travailler sur ce nouveau paramètre pour accompagner le changement.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne complète en précisant qu'un poste d'attaché d'administration dédié au recrutement est en cours de recrutement pour tous les corps. Il sera chargé de communiquer sur nos besoins et se mettra en lien avec les personnels. Il établira les fiches de poste pour les adapter aux nouvelles modalités de communication. L'éducation nationale doit se professionnaliser dans sa manière de communiquer pour constituer un vivier, on est aujourd'hui sur une logique concurrentielle il faut donc se donner les moyens.

Monsieur le président rappelle que dans les autres administrations les métiers sont présentés et mis en valeur et que l'éducation nationale doit travailler sur ce sujet pour être attractif.

Les représentants des personnels pensent également que les jeunes ont été dans le système et qu'ils ont déjà vécu dans des conditions difficiles et cela ne leur donne pas envie d'intégrer notre ministère.

Les représentants des personnels rappellent que pour les 10% d'augmentation tous les personnels ne sont pas concernés.

Avant de passer à l'ordre du jour, les représentants des personnels de la FSU-CGT souhaitent aborder la saisine faite sous forme de document anonyme.

Monsieur le président ne souhaite pas saisir cette demande car elle est anonyme.

Les représentants pensent qu'il s'agit d'une alerte et qu'il faut en discuter.

Ils indiquent qu'ils auraient dû transmettre le courriel avec la pièce jointe pour permettre de connaître le nom de la personne et que c'est une erreur de leur part.

Monsieur le président rappelle qu'il faut du formalisme, que ce n'est pas une fiche RSST.

Les représentants des personnels souhaitent néanmoins faire valoir leur droit d'alerte car même si la forme n'est pas adéquate il y a un risque. Le mail sera envoyé à l'administration mais la situation est urgente et l'ensemble des représentants des personnels souhaitent que le sujet soit déjà traité pour pouvoir commencer à travailler sur cette situation.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne confirme qu'il faut respecter certaines formalités. La situation est difficile, les propos sont très durs, il faut du contradictoire et sortir de l'anonymat. La personne a déjà été reçue par madame la DRH pour expliquer sa situation et elle n'a pas voulu donner le nom du collègue qu'elle incrimine, la situation ne peut donc pas avancer.

Monsieur le président complète en expliquant que comme personne ne veut produire de rapport l'administration ne peut pas s'engager, il n'y a aucun écrit formel. Pour engager une procédure disciplinaire il faut des faits. La personne, pour être aidée dans ce contexte, peut se retourner vers l'assistante sociale, ou le service médical comme tous les personnels. Si le dossier passe en CAPA disciplinaire, l'administration serait en grande difficulté avec des pièces anonymes, notamment en présence d'un avocat.

Les représentants des personnels expliquent que la personne demande sa mutation pour éviter un arrêt prolongé.

Monsieur le président répond donc qu'il faut aussi l'inciter à se diriger vers le réseau PASS.

1/ Approbation du PV du 3 mars 2023 et du 30 mars 2023 :

Les PV sont soumis au vote :



Pour : 8 représentants des personnels

Abstention : 2 représentants des personnels

Les PV sont adoptés

La mention « CHSCT » sera remplacée par la F3SCTD86 » dans les visas.

## 2/ Publication des PV :

Les représentants des personnels souhaitent revenir sur la publication des PV.

En effet les représentants pensent qu'il est étonnant de publier les PV dans leur intégralité puisque tout le monde peut en prendre connaissance.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne répond qu'aucun nom n'est porté dans les PV, seules les structures sont évoquées. L'administration ne peut pas se permettre de présenter une version expurgée. Les modalités sont identiques à ce qui se fait pour la formation spécialisée CSA académique qui publie l'intégralité ; le CSA départemental pour sa formation spécialisée fait de même.

## 3/ Etude et approbation du règlement intérieur

Monsieur le secrétaire général de département explique que le règlement intérieur doit être adopté en formation spécialisée pour être ensuite proposé au CSA pour validation. La version aboutie a été envoyée aux représentants des personnels début mai.

Les représentants des personnels préféreraient se référer au décret plutôt que de s'enfermer dans un texte, néanmoins ils remercient monsieur le président d'avoir tenu compte des éléments à modifier. Une petite correction est à apporter encore à l'article 2, cela va être pris en compte dans la version qui sera présentée en CSA.

Le règlement intérieur est soumis au vote :

Pour : 8 représentants des personnels

Abstention : 2 représentants des personnels

Le règlement intérieur est approuvé.

## 4/ Présentation du programme annuel de prévention départemental :

Monsieur le secrétaire général de la Vienne précise que le tableau envoyé par madame Martinière n'est qu'une estimation concernant les moyens, ce n'est pas un engagement.

Madame la conseillère de prévention départementale explique que le registre utilisé pour la sécurité incendie n'était pas le bon document, un nouveau modèle a été donné dans tous les établissements.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail ajoute que ce document est très important pour la traçabilité des risques incendie, il n'y a pas de forme obligatoire, tout est possible, classeur ou registre, néanmoins il faut trouver le bon fonctionnement pour une traçabilité complète.

Les représentants des personnels souhaiteraient connaître les assistants de prévention du 1<sup>er</sup> degré. Monsieur le secrétaire général de la Vienne répond qu'il s'agit des CPC EPS. Ils sont en lien permanent avec madame Martinière.

Les représentants des personnels sont surpris que les directeurs d'école doivent renouveler les DUERP, c'est une charge de travail supplémentaire.

Madame la conseillère de prévention départementale répond qu'un tableau au format Excel est fait dans le 17 pour faciliter la tâche des directeurs associés à un plan d'action, le département va tester ce format dans quelques écoles.

Concernant les modèles pré-complétés, cela va à contre sens par rapport à la démarche de prévention.

Madame l'inspectrice complète en précisant qu'effectivement l'outil doit rester vivant et qu'il doit faire le lien avec les registres. C'est un travail de formation et cela dépend également du temps donné aux équipes pour participer car c'est un travail collégial. Le document doit être revu tous les ans lorsque la structure est supérieure à 11 personnels et si un nouveau risque est porté. Il doit être conservé 40 ans dans ces versions successives. Même s'il n'est pas facile pour les écoles de tenir le document à jour, les CHS des établissements sont des leviers ainsi que les acteurs de prévention. Les directeurs d'école sont formés et savent comment prioriser les risques et les travaux à présenter à la collectivité. Les représentants des personnels pensent qu'il faudrait s'inspirer du privé puisqu'il y a des personnels ressources et que l'éducation nationale a du retard.

Monsieur le président n'est pas d'accord avec cette comparaison, il y a les CHS dans les établissements et même si la dynamique est variable il y a des points très positifs. Il y a aussi les outils d'accompagnement et la formation des directeurs ; on avance régulièrement et constamment.

Les représentants des personnels proposent un temps en fin d'année pour faire un bilan.

Monsieur le président répond que sur le second degré il n'y a pas besoin de temps spécifique puisque les DUERP sont à jour et relèvent de l'autonomie des chefs d'établissement. Les personnels ne sont pas très favorables à participer à ce type de réunion sauf ceux qui sont très impliqués sur le sujet, ce n'est pas le cœur de leurs préoccupations. Concernant les directeurs d'école, il faut également les convaincre et les motiver.

Madame la conseillère de prévention départementale précise que si dans les collèges on forme les personnels car il faut des référents, pour les écoles cela est plus compliqué.

Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail ajoute que des webinaires sont proposés, c'est une source d'information supplémentaire. Cela peut être proposé pendant les journées de prérentrée, c'est la répétition de l'information qui permettra de sensibiliser les personnels. Il est à préciser que même si les risques sont très différents dans une petite école ou dans une structure telle qu'un lycée professionnel, en cas d'accident les documents seront demandés, il est donc important de redéfinir la notion de risque puisque tout n'est pas risque (exposition au danger), tout ne doit pas être évalué et retranscrit dans le document unique.

Monsieur le secrétaire général de département complète en expliquant que chaque année un travail est fait sur le DUERP pour que dès qu'un problème est constaté on adapte le programme annuel de prévention, on fait des tests, la meilleure solution est recherchée même si on ne sera jamais sur une solution fiable à 100%. Sur le PAP, théoriquement le travail devrait se faire à chaque visite et les registres devraient être consultés, néanmoins le CHS ne le fait pas pour éviter de paraître intrusif. Concernant le protocole 1 et 2 ils sont formalisés néanmoins il faut les revoir, ils seront présentés lors du bilan.

#### 5/ Programmation des visites :

Monsieur le secrétaire général de la Vienne précise que le 11 mai a eu lieu le groupe de travail préparatoire pour les visites.

Trois dates sont proposées :

- Visite sur le thème des conditions de travail des A.E.S.H. au PIAL du collège Joachim du Bellay de Loudun



Cette visite aura lieu **le jeudi 8 juin 2023** au sein du collège.

Un questionnaire va être établi. Les A.E.S.H. pourront le compléter. Il servira également de trame pour les entretiens le jour de la visite.

La composition de la délégation sera : M. Monlun, Mme Martinière, M. Massé, Mme Gautron, M. Thibault et Mme Verdeil-Firon.

La rédaction du rapport de visite aura lieu le jeudi 15 juin après-midi salle A1033 au rectorat de Poitiers.

Les représentants des personnels de la FNEC-FP-FO ne souhaitent pas participer comme ils l'ont exprimé dans leur déclaration préalable.

- Visite sur le thème du climat scolaire aux écoles A. Bouloux et la Licorne à Poitiers

Cette visite aura lieu **le jeudi 19 octobre 2023**.

La composition de la délégation sera : M. Monlun, Mme Martinière, M. Massé, Mme Bordes, Mme Gachenard et Mme Gilardot.

Les représentants des personnels de la FNEC-FP-FO souhaitent participer. Monsieur Marmisse est désigné.

- Visite sur le thème du climat scolaire : collège Jean Monnet de Lusignan

Cette visite aurait lieu **le jeudi 23 novembre 2023**.

La composition de la délégation serait : M. Monlun, Mme Martinière, M. Massé, Mme Rossignol, Mme Soumaille et M. Girème.

Les représentants des personnels de la FNEC-FP-FO souhaitent participer. Monsieur Lochon est désigné.

D'autres souhaits ont été émis comme la visite du collège Jean Moulin de Poitiers sur le thème du climat scolaire lors d'une restructuration ou encore de visiter un PIAL plus urbain.

Le GT a commencé à travailler sur la trame du questionnaire pour la 1<sup>ère</sup> visite (PIAL collège de Loudun).

Un courrier annonçant la visite, avec le questionnaire et un planning a déjà été envoyé à la cheffe d'établissement, à l'IEN-ASH et au coordinateur du PIAL.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne passe au vote pour la validation de la programmation des visites :

-8 représentants des personnels : Pour

-2 représentants des personnels : Abstention

## 6/ Suivi des signalements

### c) Climat scolaire :

- Ecole Alphonse Daudet à Poitiers
- Ecole Jean-Marie Paratte élémentaire à Buxerolles
- Ecole La Licorne à Poitiers
- Ecole de Gizay
- Ecole Lakanal-Littré à Châtelleraut
- Ecole Claudie Haigneré à Châtelleraut
- Ecole élémentaire à Lussac-les-Châteaux
- Ecole Simone Veil maternelle à Buxerolles
- Ecole maternelle à Sèvres-Anxaumont

Ecole concernée	Circonscription	nb de signalements rédigés (année scolaire 2022/2023)	réponses / mesures apportées
Ecole élémentaire A. Daudet de Poitiers	Poitiers Est	15 en décembre 2022	Suivi IEN - conseil de maîtres - suivi IEN école inclusive - référent autisme - maintien appui brigade ASH - intervention brigade d'appui - ESS
		2 (16/12/22 et 24/01/23)	pression et agression verbale du père et de la mère de l'élève avec les 15 signalements. Appuis IEN et référent autisme - courrier aux parents.
		1 en mars 2023	Equipe éducative en urgence - recherche de nouvelle solution de scolarisation
Ecole élémentaire J-M. Paratte de Buxerolles	Poitiers Est	1	Prise de contact circonscription - école avec suivi Erseh
		10	Appui équipe circonscription - équipe éducative - enseignant supplémentaire dans la classe - brigade d'appui.
		2	Equipe éducative - Enseignant supplémentaire en appui à la classe - Intervention brigade d'appui.
Ecole maternelle S. Veil de Buxerolles	Poitiers Est	2	Pas de réponse pour le moment apporté par l'IEN ou CPC
Ecole maternelle la Licorne de Poitiers	Poitiers Est	2	Appui IEN - accompagnement circonscription et travail d'analyse conjoint.
		1	Suivi IEN et renforcement du remplacement.
Ecole maternelle N. Vanier de Sèvres-Anxaumont	Poitiers Est	5	Entretien IEN-Directrice / Entretien IEN-famille / Appui circo-CPC pour entrée en classe pendant quelques jours / Equipe éducative / Appui circo dans la classe / entretien IEN-Maire / Saisine brigade d'appui
		1	/ Entretien famille-directrice-IEN.
Ecole primaire de Gizay	Poitiers Sud	5	Visite CPC - Lien Erseh - proposition aménagement du temps scolaire pour prochaine ESS - contact école - équipe école inclusive - aménagements en cours.
Ecole élémentaire Lakanal-Uttré de Châtelleraut	Châtelleraut	2	Situation s'aggrave et est connue de la circonscription + accompagnée par l'équipe d'école, notamment par le groupe maternelle.
Groupe scolaire Claudie Haigneré de Châtelleraut	Châtelleraut	9	Situation connue et gérée par l'équipe de circonscription depuis le début des crises. La directrice accompagne les enseignants dans l'installation du parcours de cet élève et des aménagements ont été installés. Une demande d'intervention de l'équipe de brigade d'appui a été sollicitée auprès des services.
Ecole élémentaire S. Veil de Lussac Les Châteaux	Montmorillon Sud Vienne	4	(2 avec réponses - 2 sans) Une rencontre a eu lieu avec le père sur l'école pour faire un point de situation de l'enfant et des suivis extérieurs mis en place. Echanges avec l'enseignante. Demande d'intervention de la brigade d'appui.

Monsieur le président, après la présentation par madame la conseillère de prévention départementale du suivi des signalements rajoute que concernant le remplacement, le surnombre en cas de difficulté dans un établissement peut être maintenu provisoirement. Les IEN gardent de la marge pour donner la priorité aux remplacements dans les zones difficiles. Il y a une autonomie pour accompagner les équipes au mieux.



Les élèves à besoin éducatif particulier vont avoir une prise en charge améliorée car la brigade d'appui est à chaque fois sollicitée, le nombre de personnel va augmenter ainsi que les CPC. Une ouverture d'une cellule autisme va être mise en place à Saint Georges les Baillargeaux, ainsi que le PACTE qui va permettre d'avoir 3 personnels en plus par circonscription. La difficulté, malgré les moyens mis en place, est de prévenir ces situations et de travailler en amont pour accompagner.

Les représentants des personnels souhaitent ajouter que ces élèves à besoins éducatifs particuliers sont souvent source de violence et que l'institution n'est pas armée face à cela. Dans le 1<sup>er</sup> degré, dès le lendemain d'une agression les enseignants retournent dans leur classe, il faudrait proposer un protocole pour aider ces enseignants.

Monsieur le président rappelle qu'effectivement dans le second degré, une procédure discipline doit obligatoirement être déclenchée dans certains cas précis et peut conduire à une exclusion.

Dans le 1<sup>er</sup> degré cela n'est effectivement pas possible, le protocole doit permettre de trouver un relais pour que les enseignants puissent parler, qu'ils soient écoutés et qu'ils sachent vers qui s'appuyer, parfois les personnels en surnombre peuvent apporter une aide supplémentaire.

Les représentants des personnels souhaitent mettre en place une mesure conservatoire, en mettant l'élève à besoins éducatifs particuliers pour un temps dans une autre classe pour marquer une action, cela serait mieux pour l'enseignant et les camarades de classe. Le climat de classe est important, il faut pouvoir formaliser.

Monsieur le président répond qu'il faut réfléchir à un protocole non formel qui pourrait aider, en lien avec le conseiller pédagogique départemental climat scolaire.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail complète en rappelant qu'un dispositif secourisme en santé mentale existe dans l'académie.

Madame la conseillère de prévention départementale explique que les assistants de prévention, madame l'infirmière de prévention et madame la psychologue du travail organisent des formations sur les signaux faibles.

#### b) Gestion des ressources humaines : collègue J. Baker de Vouneuil sous Biard

Les représentants des personnels de l'UNSA qui suivent cette collègue indiquent qu'elle est inquiète que son dossier soit suivi par la DRH alors qu'il est pluridisciplinaire.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne explique que le dossier a été suivi par le référent handicap, une personne à la DPE qui gère les situations complexes, le SAM et il y a également eu un accompagnement au sein de l'établissement, la collègue a des difficultés à communiquer.

Les représentants des personnels souhaitent une reconnaissance de la hiérarchie et précisent que cette collègue reçoit des soins hebdomadaires et qu'elle n'a aucune empathie ni acceptation de la part de son chef d'établissement. Le climat scolaire de l'établissement est compliqué, il n'y a pas de communication et pas de réponse apportée aux enseignants de la part de la direction. Le dossier est factuel, la collègue est TZR et elle attend sa mutation.



Monsieur le président répond que la prise en charge par la DRH est la meilleure chose à faire dans cette situation puisqu'en interne la communication est difficile. A ce jour nous n'avons pas la version du chef d'établissement, la réponse RH permettra de prendre une décision.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 11H36

La secrétaire suppléante de la  
F3SCT

Mme Sandra Verdeil-Firon



*Le président de séance*

Fabrice Barthélémy



*La secrétaire de séance*

Natacha Vial



